

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis au Président,
Vu l'arrêté du Préfet de la Somme du 20 mars 2024 portant consignation des fonds locaux de la convention de revitalisation Entreprise ATX – Etablissement d'Amiens

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI locale Amiens-Picardie, à l'effet de signer la déclaration de consignation de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations se rapportant à l'arrêté du Préfet de la Somme susvisé et plus généralement de signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la mission confiée à la CCI Amiens-Picardie pour la gestion des fonds locaux de la convention de revitalisation Entreprise ATX – Etablissement d'Amiens.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 25 mars 2024

Philippe HOURDAIN
Président

